

Notification préalable d'une opération de concentration
(Affaire COMP/M.4034 — Telenor/Vodafone Sverige)

(2005/C 293/05)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

1. Le 17 novembre 2005, la Commission a reçu notification d'un projet de concentration, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil⁽¹⁾, par lequel l'entreprise Telenor ASA («Telenor», Norvège) acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement du Conseil, le contrôle de l'ensemble de l'entreprise Europolitan Vodafone AB (qui comprend Vodafone Sverige AB, «Vodafone Sverige», Suède) par achat d'actions.
2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:
 - pour Telenor: fournisseur de services de télécommunication et d'activités associées en Norvège, dans d'autres pays scandinaves et à l'international;
 - pour Vodafone Sverige: fournisseur de services de télécommunication mobile en Suède.
3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que la transaction notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement (CE) n° 139/2004.
4. La Commission invite les tiers concernés à lui transmettre leurs observations éventuelles sur le projet de concentration.

Ces observations devront parvenir à la Commission au plus tard dans les dix jours suivant la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopie [n° (32-2) 296 43 01 ou 296 72 44] ou par courrier, sous la référence COMP/M.4034 — Telenor/Vodafone Sverige, à l'adresse suivante:

Commission des Communautés européennes
DG Concurrence
Merger Registry
J-70
BE-1049 Bruxelles

⁽¹⁾ JO L 24 du 29.1.2004, p. 1.